

Médecin principal en santé des migrants (Senior Migration Health Physician)

Responsabilités

1. Organiser et superviser l'assistance médicale et le processus d'évaluation de l'état de santé afin de répondre aux exigences techniques du programme d'aide au retour volontaire (AVR), notamment :

- Les examens médicaux ;
- Les orientations vers des structures médicales ;
- Les examens d'imagerie médicale ;
- Les analyses de laboratoire ;
- Les vaccinations ;
- La prise en charge de la tuberculose (TB) ;
- Les traitements et les orientations vers des services spécialisés ;
- Les procédures préalables au départ et les déplacements médicaux ;
- La documentation, la certification et la transmission des informations ;
- Tout autre domaine technique nécessaire ;
- L'organisation de séances de sensibilisation.

2. Réaliser des évaluations de l'état de santé des migrants, notamment en examinant leurs antécédents médicaux, en effectuant des examens physiques, en évaluant les radiographies thoraciques (CXR) et en examinant les résultats des analyses de laboratoire, conformément aux directives techniques des pays de réinstallation.

3. Élaborer des procédures opérationnelles standardisées (SOP) complètes relatives à l'assistance fournie par l'unité médicale dans le cadre du programme AVR.

4. Assurer la maintenance des infrastructures et des équipements médicaux du centre de transit AVR, conformément aux normes de qualité et de sécurité.

5. Coordonner, avec le/la coordinateur(trice) du programme de santé des migrants (MHPC), les besoins en ressources humaines du programme AVR afin de garantir des effectifs planifiés suffisants et adaptés aux activités d'évaluation de l'état de santé, ainsi que les qualifications et les compétences nécessaires du personnel. Contribuer au développement d'un réseau de ressources humaines externes, notamment de consultants et d'escortes médicales, pour soutenir les évaluations de santé et l'assistance durant les déplacements.

6. Fournir régulièrement des mises à jour au/à la coordinateur(trice) du programme de santé des migrants (MHPC) concernant les activités sanitaires du programme GAVR.

7. Contribuer à l'obtention et au maintien des accords nécessaires avec les autorités sanitaires, en fournissant les informations et les exigences techniques pertinentes. Veiller à

ce que les accords requis soient accordés à l'OIM avant la prestation des évaluations de santé et des services connexes.

8. Veiller à la mise en œuvre de procédures centrées sur les migrants, avec un haut niveau d'intégrité et de professionnalisme à toutes les étapes du processus, notamment :

- L'information des migrants et le système de prise de rendez-vous ;
- L'enregistrement ;
- Les consultations préalables et postérieures aux tests ;
- Les examens et les analyses ;
- Les traitements et les orientations vers des services adaptés ;
- La transmission des résultats des évaluations de santé ;
- Les procédures préalables au départ et les autres procédures connexes.

Veiller au respect de la confidentialité tout au long du processus.

9. Apporter un soutien au/à la coordinateur(trice) principal(e) de la protection pour la mise en place du système de redevabilité envers les populations affectées (AAP).

10. Promouvoir l'amélioration continue de la qualité dans chaque domaine de service du centre de transit. Réaliser régulièrement des activités de contrôle qualité, notamment l'observation des pratiques, les audits documentaires et l'utilisation d'outils d'autoévaluation. Utiliser l'analyse des données et le système de rapports en ligne pour suivre les indicateurs de performance. Veiller à la mise en œuvre des procédures opérationnelles standardisées (SOP) mondiales de l'OIM et élaborer et appliquer des SOP spécifiques à chaque domaine de service. Assurer la déclaration et la gestion appropriées des incidents conformément à la note d'orientation de l'OIM relative à la gestion des incidents.

11. Collaborer avec le/la coordinateur(trice) du programme de santé des migrants (MHPC) afin d'intégrer des interventions supplémentaires de santé publique dans le contexte du programme d'évaluation de l'état de santé (HAP). Ces interventions peuvent comprendre :

- La surveillance des maladies transmissibles ;
- La préparation et la réponse aux flambées épidémiques ;
- L'éducation sanitaire et la promotion de la santé ;
- Les services de santé publique destinés aux communautés d'accueil ;
- La liaison avec les institutions de santé publique ;
- D'autres activités connexes.

12. Superviser le personnel médical et non médical ainsi que les consultants externes participant au processus d'évaluation de l'état de santé dans le cadre du programme AVR. Veiller à ce que les évaluations de performance du personnel médical soient réalisées dans les délais. S'assurer que l'ensemble du personnel connaît les normes de conduite de l'OIM prévues à l'article 42 et rappeler continuellement l'importance de leur respect. Informer en temps utile le/la chef(fe) de mission (CoM) et le Bureau de l'éthique de l'OIM de tout problème lié à une faute professionnelle du personnel.

13. Assurer la liaison avec les prestataires de services externes afin de négocier des accords, en coordination avec le/la responsable principal(e) de la gestion des ressources

(SRMO). Contrôler la qualité des services externalisés et prendre des mesures correctives si nécessaire.

14. Garantir la confidentialité et la sécurité des données relatives à la santé des migrants, conformément aux principes de protection des données de l'OIM.

15. Organiser la collecte, le traitement et l'analyse systématiques des données relatives à la santé des migrants, conformément aux directives établies par le bureau régional. Garantir la qualité des données. Fournir des rapports périodiques ainsi que des rapports ponctuels au/à la coordinateur(trice) du programme de santé des migrants (MHPC) sur les activités de santé des migrants dans le cadre du programme AVR.

16. Superviser et coordonner l'acquisition d'équipements médicaux, de vaccins, de médicaments et d'autres fournitures médicales, en coordination avec le/la coordinateur(trice) du programme de santé des migrants (MHPC) et l'unité de gestion des ressources.

Autres activités de santé

17. Faciliter l'intégration des activités d'évaluation de l'état de santé dans l'ensemble des programmes de la Mission à Kinshasa liés aux migrations, en étroite collaboration avec les différentes unités du bureau de pays.

18. Contribuer au renforcement des liens entre les projets relevant du Programme d'évaluation de l'état de santé (HAP) et les deux autres domaines fondamentaux du Département de la santé des migrants (MHD) :

- La promotion de la santé et l'assistance aux migrants ;
- L'assistance sanitaire aux populations touchées par les crises et les déplacements migratoires.

19. Exécuter toute autre tâche qui pourrait être confiée par le supérieur hiérarchique direct.

Qualifications

Qualifications et expérience requises

Formation

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en médecine, délivré par un établissement universitaire accrédité, avec une spécialisation souhaitée dans l'un des domaines suivants : médecine interne et ses sous-spécialités, pédiatrie, anesthésiologie, médecine d'urgence, médecine familiale, obstétrique et gynécologie.

Justifier d'au moins sept (7) années d'expérience professionnelle pertinente, dont au moins trois (3) années dans des fonctions comportant des responsabilités de gestion.

OU

- Être titulaire d'un diplôme universitaire en médecine, délivré par un établissement universitaire accrédité, avec une spécialisation souhaitée en médecine interne et ses sous-spécialités, pédiatrie, anesthésiologie, médecine d'urgence, médecine familiale, obstétrique et gynécologie, ainsi que d'un master en santé communautaire ou en santé publique, ou d'une spécialisation médicale en maladies infectieuses, médecine tropicale ou dans un domaine connexe, délivré par un établissement universitaire accrédité.

Justifier d'au moins cinq (5) années d'expérience professionnelle pertinente, dont au moins trois (3) années dans des fonctions comportant des responsabilités de gestion.

Les universités accréditées sont celles répertoriées dans la Base de données mondiale sur l'enseignement supérieur de l'UNESCO.

Expérience professionnelle

- Expérience clinique continue, de préférence dans un hôpital multidisciplinaire ou dans une clinique de l'OIM ou une structure internationale similaire.
- Expérience dans la mise en œuvre d'activités d'évaluation de l'état de santé des migrants.
- Expérience progressive et démontrée dans la gestion de programmes de santé.
- Expérience dans l'élaboration et la gestion de projets ainsi que dans la rédaction de rapports.
- Capacité avérée à établir des partenariats avec des institutions gouvernementales, des établissements de santé et d'autres partenaires.
- Connaissances en santé publique.
- Connaissances démontrables en matière de sécurité des patients, de prévention des infections et de contrôle des infections.
- Une expérience dans les interventions d'urgence en santé des migrants constitue un atout.

Compétences

- Compétences efficaces en gestion et en leadership.
- Compétences organisationnelles.
- Compétences en communication.